

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 220 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$
AUX FINS DE L'AQUISITION DES IMMEUBLES, ACTIFS ET ÉQUIPEMENTS DU CENTRE
CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Warwick inc. est propriétaire de l'immeuble situé au 2, boulevard Ouellet à Warwick, soit sur les lots numéros 6 607 773 et 6 376 376 du cadastre du Québec évalué à 3 664 000 \$, où se situe l'aréna Jean-Charles-Perreault et de l'immeuble situé au 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, soit sur le lot numéro 4 907 096 du cadastre du Québec, évalué à 685 100 \$, représentant notamment le bâtiment du Complexe WestRock;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre culturel et communautaire de Warwick inc. a fait part depuis plusieurs années de la volonté à vouloir céder les immeubles, actifs et équipements de l'organisme à la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a officiellement été adoptée lors de la séance du conseil d'administration du Centre culturel et communautaire de Warwick inc. du 25 mars 2026, confirmant la volonté de l'organisme à céder tous ses immeubles, actifs et équipements en faveur de la Ville de Warwick, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.1 »;

CONSIDÉRANT l'offre de vente reçue de la part du Centre culturel et communautaire de Warwick inc. en date du 25 mars 2026 au montant de 1 220 000 \$ pour la vente des immeubles, actifs et équipements pour les immeubles situés au 2 et 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, libre de toutes dettes conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt de la Ville de Warwick par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.2 »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à l'acquisition des immeubles situés au 2 et 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick appartenant au Centre culturel et communautaire de Warwick inc. dans le cadre d'un règlement d'emprunt visant l'acquisition et la mise en valeur du Centre culturel et communautaire de Warwick, afin d'uniformiser les conditions de financement, d'optimiser le service de la dette et d'assurer une saine gestion financière;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Warwick inc. n'est pas un organisme contrôlé par la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire l'acquisition de cet immeuble, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le coût de cette acquisition doit être assumé par l'ensemble des contribuables de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis d'affecter à la réduction de l'emprunt décrété toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par la suite pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le conseil est autorisé à faire l'acquisition des immeubles situés au 2 et 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, incluant tous les actifs et équipements appartenant au Centre culturel et communautaire de Warwick inc. pour une dépense au montant de 1 220 000 \$, tel qu'il appert de l'offre de vente signée par monsieur Guillaume Desrochers, président du Centre culturel et communautaire de Warwick inc., en date du 25 mars 2026 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.2 ».

- Article 3** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 220 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- Article 4** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 220 000 \$ sur une période de 15 ans.
- Article 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, sera imposée et prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville.
- Article 6** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- Article 7** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Article 8** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 4^e jour du mois de mai 2026.

Étienne Bergeron,
Maire

Karine Larose,
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 avril 2026

Adoption du Règlement : 4 mai 2026

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter :

Tenue du registre :

Approbation du ministre des Affaires municipales :

Avis public d'entrée en vigueur :

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026

ANNEXE A.1

**ACQUISITION DES IMMEUBLES, ACTIFS ET ÉQUIPEMENTS DU
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**



RÉSOLUTION
OFFRE DE VENTE D'IMMEUBLES, D'ACTIFS ET D'ÉQUIPEMENTS

Entre La VILLE DE WARWICK et
Le CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Warwick inc. est propriétaire de l'immeuble situé au 2, boulevard Ouellet à Warwick, soit sur les lots numéros 6 607 773 et 6 376 376 du cadastre du Québec, évalué à 3 664 000 \$, où se situe l'aréna Jean-Charles-Perreault, ainsi que de l'immeuble situé au 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, soit sur le lot numéro 4 907 096 du cadastre du Québec, évalué à 685 100 \$, représentant notamment le bâtiment du Complexe WestRock;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre culturel et communautaire de Warwick inc. a fait part depuis plusieurs années de sa volonté de céder les immeubles, actifs et équipements de l'organisme à la Ville de Warwick;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le Centre culturel et communautaire de Warwick inc. offre la vente, à la Ville de Warwick, de tous ses immeubles, actifs et équipements lui appartenant, libres de toutes dettes, pour les immeubles situés sur les lots 6 607 773, 6 376 376 et 4 907 096 du cadastre du Québec, ayant comme numéros civiques le 2 et le 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, au montant de 1 220 000 \$;

QUE cette offre de vente est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt de la Ville de Warwick par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration à Warwick, ce 25 mars 2026.

Guillaume Desrochers

Président

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026

ANNEXE A.2

**ACQUISITION DES IMMEUBLES, ACTIFS ET ÉQUIPEMENTS DU
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**

OFFRE DE VENTE



OFFRE DE VENTE
OFFRE DE VENTE D'IMMEUBLES, D'ACTIFS ET D'ÉQUIPEMENTS

Le Centre culturel et communautaire de Warwick inc. offre la vente, à la Ville de Warwick, de tous ses immeubles, actifs et équipements lui appartenant, libres de toutes dettes, pour les immeubles situés sur les lots 6 607 773, 6 376 376 et 4 907 096 du cadastre du Québec, ayant comme numéros civiques le 2 et le 9 à 11, boulevard Ouellet à Warwick, au montant de 1 220 000 \$;

Cette offre de vente est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt de la Ville de Warwick par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration à Warwick, ce 25 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guillaume Desrochers".

Guillaume Desrochers
Président

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026

ANNEXE A.3

**ACQUISITION DES IMMEUBLES, ACTIFS ET ÉQUIPEMENTS DU
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2025

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

**ÉTATS FINANCIERS
30 AVRIL 2025**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de financement, de locations et de restaurant, bar et magasin dont il n'est pas possible d'examiner l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits d'activités de financement, de locations et de restaurant, bar et magasin, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 30 avril 2025 ainsi que de l'actif à court terme et de l'actif net au 30 avril 2025.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de la conclusion avec réserve », nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC. au 30 avril 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 avril 2024 ont été examinés par un autre professionnel en exercice qui a exprimé sur ces états une conclusion non modifiée en date du 18 décembre 2024.

Groupe RDL Thetford/Plessis inc.¹

Plessisville
Le 17 décembre 2025

¹ Par Michaël Bellemare, CPA auditeur

Groupe RDL Thetford/Plessis inc. est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Résultats****Pour l'exercice clos le 30 avril****2025****2024****(redressé)****PRODUITS**

Complexe Westrock (annexe A)	117 688 \$	93 350 \$
Patinoire (annexe B)	268 054	263 121
Restaurant, bar et magasin (annexe C)	145 287	100 762
Subventions	151 197	217 931
Locations	26 387	29 629
Publicité	34 139	30 182
Autres	1 858	5 147
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 394	817
	748 004	740 939
PRODUITS D'ACTIVITÉS (annexe D)	111 186	146 689
	859 190	887 628

CHARGES D'EXPLOITATION

Complexe Westrock (annexe A)	61 055	55 903
Patinoire (annexe B)	172 587	297 707
Restaurant, bar et magasin (annexe C)	126 329	112 209
	359 971	465 819
DÉPENSES D'ACTIVITÉS (annexe D)	72 414	78 013

AUTRES CHARGES

Frais d'opérations (annexe E)	135 963	142 712
Frais d'administration (annexe F)	177 245	162 520
Intérêts sur la dette à long terme	72 596	72 129
Amortissement des immobilisations corporelles	55 754	48 500
	441 558	425 861

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION (14 753) (82 065)**GAIN SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES** 2 995 301 649**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES** (11 758) \$ 219 584 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Évolution de l'actif net****Pour l'exercice clos le 30 avril****2025****2024****(redressé)**

	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	350 873 \$	280 569 \$	631 442 \$	444 333 \$
Redressement sur exercice antérieur (note 3)	-	32 475	32 475	-
Redressé	350 873	313 044	663 917	444 333
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(49 365)	37 607	(11 758)	219 584
Investissement en immobilisations corporelles	96 366	(96 366)	-	-
SOLDE À LA FIN	397 874 \$	254 285 \$	652 159 \$	663 917 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Situation financière

Au 30 avril

2025

2024

(redressé)

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	50 304 \$	117 987 \$
Débiteurs (note 4)	18 364	8 422
Subventions	58 122	57 475
Stocks	9 477	12 163
Frais payés d'avance	16 596	16 146
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	23 277	-
	176 140	212 193
PLACEMENT (note 5)	172 106	195 383
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	1 681 058	1 673 586
	2 029 304 \$	2 081 162 \$

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur

_____, administrateur

non audité

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Situation financière****Au 30 avril****2025****2024****(redressé)****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 8)

93 961 \$

94 532 \$

Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)

40 796

36 135

134 757

130 667

DETTE À LONG TERME (note 9)**1 205 727**

1 246 523

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)**36 661**

40 055

1 377 145

1 417 245

ACTIF NET**ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES****397 874**

350 873

ACTIF NET NON AFFECTÉ**254 285**

313 044

652 159

663 917

2 029 304 \$

2 081 162 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 30 avril**

	2025	2024
		(redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(11 758) \$	219 584 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	55 754	48 500
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 394)	(817)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(2 995)	(301 649)
	37 607	(34 382)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(8 924)	(31 366)
	28 683	(65 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(195 383)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(63 226)	(20 650)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 995	310 783
	(60 231)	94 750
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	100 000
Remboursement de la dette à long terme	(36 135)	(75 732)
Variation nette des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	11 766
	(36 135)	36 034
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(67 683)	65 036
TRÉSORERIE AU DÉBUT	117 987	52 951
TRÉSORERIE À LA FIN	50 304 \$	117 987 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il se spécialise dans la location de glace et de surfaces. L'organisme exerce ses activités sous les noms d'ARÉNA JEAN-CHARLES PERREault et COMPLEXE WESTROCK.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Constatations des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Activités et autres produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré au client. Les produits tirés de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service est rendu.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, des subventions et du placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.
Notes complémentaires
Au 30 avril 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Améliorations de terrains	20 %
Bâtiments	2 %
Matériel et outillage	5 à 20 %
Matériel informatique	30 %

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, composés d'apports reliés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, sont comptabilisés au coût et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, l'organisme a convenu de retraiter les états financiers à l'égard d'une subvention non constatée à titre de produits au cours de l'exercice 2024. Conséquemment, le solde de l'actif net non affecté au 1er mai 2024 a été augmenté de 32 475 \$ et les états financiers de l'exercice 2024 ont été redressés. Les postes de subventions à l'état des résultats et à l'état de la situation financière de l'exercice 2024 ont été augmentés de 32 475 \$.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	15 559 \$	8 422 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	2 805	-
	18 364 \$	8 422 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Notes complémentaires****Au 30 avril 2025****5. PLACEMENT**

	2025	2024
Solde de prix de vente, sans intérêts, au taux effectif de 6 %, encaissable par versements annuels de 35 000 \$ à compter de juin 2025, échéant en juin 2031 ^(a)	245 000 \$	245 000 \$
Avantage octroyé ^(a)	(49 617)	(49 617)
	195 383	195 383
Placement réalisable au cours du prochain exercice	(23 277)	-
	172 106 \$	195 383 \$

a) Le solde de prix de vente est amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectifs à 6 %.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	70 611 \$	-	70 611 \$	70 611 \$
Améliorations de terrains	7 640	3 275	4 365	5 456
Bâtiments	2 597 899	1 252 964	1 344 935	1 367 337
Matériel et outillage	943 195	683 774	259 421	227 716
Matériel informatique	5 567	3 841	1 726	2 466
	3 624 912 \$	1 943 854 \$	1 681 058 \$	1 673 586 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire au montant autorisé de 40 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par le cautionnement de la Ville de Warwick au montant de 40 000 \$. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Notes complémentaires****Au 30 avril 2025****8. CRÉDITEURS**

	2025	2024
Comptes fournisseurs	21 679 \$	33 417 \$
Salaires et vacances	13 936	7 926
Retenues à la source et charges sociales	8 151	7 657
Frais courus	20 195	13 267
Produits reportés	30 000	30 000
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	2 265
	93 961 \$	94 532 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt de 645 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 286 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 3,79 %, échéant en janvier 2027, garanti par un cautionnement de la Ville de Warwick au montant de 645 000 \$	546 868 \$	565 237 \$
Emprunt de 600 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 989 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,41 %, échéant en août 2025, garanti par un terrain et un bâtiment d'une valeur nette comptable de 694 021 \$ ainsi que par un cautionnement de la Ville de Warwick au montant de 600 000 \$ ^(a)	524 017	537 450
Emprunt de 200 000 \$, remboursable par versements mensuels de 1 325 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,41 %, échéant en août 2025, garanti par un cautionnement de la Ville de Warwick au montant de 200 000 \$ ^(b)	175 638	179 971
	1 246 523	1 282 658
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(40 796)	(36 135)
	1 205 727 \$	1 246 523 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Même si les emprunts renouvelables au cours des prochains exercices comportent une clause de remboursement anticipé à l'échéance, la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause au cours des prochains exercices et que les emprunts seront renouvelés à des conditions similaires. Dans l'hypothèse où le remboursement anticipé des emprunts ne sera pas exigé, les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	40 796 \$
2027	43 819 \$
2028	45 798 \$
2029	47 849 \$
2030	50 003 \$

- a) En août 2025, la société a renouvelé cet emprunt par un nouvel emprunt remboursable par des versements mensuels de 3 555 \$ incluant le capital et les intérêts aux taux de 4,91 %, échéant en août 2026. Suite au renouvellement, les garanties n'ont pas changé. La partie court terme et les versements en capital exigibles tiennent compte de ces modalités de renouvellement.
- b) En août 2025, la société a renouvelé cet emprunt par un nouvel emprunt remboursable par des versements mensuels de 1 179 \$ incluant le capital et les intérêts aux taux de 4,91 %, échéant en août 2026. Suite au renouvellement, les garanties n'ont pas changé. La partie court terme et les versements en capital exigibles tiennent compte de ces modalités de renouvellement.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.
Notes complémentaires
Au 30 avril 2025

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition des bâtiments et du matériel et outillage de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
Appports affectés au bâtiment (aréna) :		
Solde au début	11 531 \$	- \$
Plus : Subvention encaissée	-	11 766
Moins : Amortissement de l'exercice	(231)	(235)
Solde à la fin	11 300	11 531
Appports affectés au bâtiment (Westrock) :		
Solde au début	14 118	14 406
Moins : Amortissement de l'exercice	(282)	(288)
Solde à la fin	13 836	14 118
Appports affectés au matériel et outillage (aréna) :		
Solde au début	14 406	14 700
Moins : Amortissement de l'exercice	(2 881)	(294)
Solde à la fin	11 525	14 406
	36 661 \$	40 055 \$

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(9 942) \$	34 358 \$
Subventions	(647)	4 361
Stocks	2 686	393
Frais payés d'avance	(450)	(7 558)
Créditeurs	(571)	(13 543)
Appports reportés	-	(49 377)
	(8 924) \$	(31 366) \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 avril 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 36 % des produits de l'organisme sont obtenus auprès de la Ville de Warwick. De plus, la Ville de Warwick cautionne les emprunts de l'organisme.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Notes complémentaires

Au 30 avril 2025

14. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme bénéficie d'une exemption de taxes municipales auprès de la Ville de Warwick. Cette opération est comptabilisée à la valeur marchande à titre de subvention au montant de 58 151 \$ et n'a aucun effet sur l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 30 avril****2025****2024****(redressé)****ANNEXE A - COMPLEXE WESTROCK**

LOCATION ET SUBVENTION	117 688 \$	93 350 \$
CHARGES :		
Assurances	9 790	9 752
Communications	-	1 422
Énergie	20 519	14 615
Entretien et réparation	20 017	18 047
Taxes et permis	10 729	12 067
	61 055	55 903
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES - COMPLEXE WESTROCK	56 633 \$	37 447 \$

ANNEXE B - PATINOIRE

LOCATION	268 054 \$	263 121 \$
CHARGES :		
Salaires et charges sociales	74 297	115 008
Sous-traitance	8 497	54 696
Carburant	5 919	6 576
Énergie	65 853	69 784
Entretien et réparations	18 021	51 643
	172 587	297 707
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES - PATINOIRE	95 467 \$	(34 586) \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 avril

2025

2024

(redressé)

ANNEXE C - RESTAURANT, BAR ET MAGASIN

CHIFFRE D'AFFAIRES	145 287 \$	100 762 \$
COÛTS DES MARCHANDISES VENDUES :		
Stocks au début	12 163	12 556
Achats	68 702	62 248
Stocks à la fin	(9 477)	(12 163)
	71 388	62 641
Salaires et charges sociales	6 052	1 429
	77 440	64 070
Frais généraux :		
Énergie	14 949	12 950
Entretien et réparations	24 101	25 824
Fournitures	9 839	9 365
	48 889	48 139
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES - RESTAURANT, BAR ET MAGASIN	18 958 \$	(11 447) \$

ANNEXE D - ACTIVITÉS

PRODUITS		
Fête Nationale	8 000 \$	8 000 \$
Fort dans la course	-	31 168
Warwick en Fête	103 186	107 521
	111 186	146 689
CHARGES :		
Fête Nationale	5 069	4 976
Fort dans la course	-	14 150
Warwick en Fête	67 345	58 887
	72 414	78 013
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES - ACTIVITÉS	38 772 \$	68 676 \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 30 avril****2025****2024****(redressé)****ANNEXE E - FRAIS D'OPÉRATIONS**

Assurances	21 127 \$	18 717 \$
Énergie	33 003	23 914
Entretien et réparations	21 596	40 301
Taxes et permis	60 237	59 780
	135 963 \$	142 712 \$

ANNEXE F - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	147 817 \$	120 371 \$
Communications	4 916	4 236
Créances recouvrées	-	(3 000)
Fournitures de bureau	6 995	10 076
Frais bancaires	4 237	2 568
Services professionnels	13 280	28 269
	177 245 \$	162 520 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2026

ANNEXE A.4

**ACQUISITION DES IMMEUBLES, ACTIFS ET ÉQUIPEMENTS DU
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**

CERTIFICATS DE L'ÉVALUATION MUNICIPALE



39077
VILLE DE WARWICK
8, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0 (819)358-4300

Municipalité
VILLE DE WARWICK

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : **2025-2026-2027**

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
VILLE DE WARWICK

Date de l'avis : **2026-03-19**

AVIS D'ÉVALUATION

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE, WARWICK INC.
2, BOULEVARD OUELLET
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision

Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2025-05-01	500,00 \$	183-2014
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
VILLE DE WARWICK 8, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE WARWICK (QUEBEC) J0A 1M0 https://villedewarwick.quebec		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : **2 OUELLET, BOULEVARD**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : **6376376, 6607773**
Numéro matricule : **2190-17-3007-3-000-0000**
Utilisation prédominante : **Aréna et activités connexes (patinage sur glace)**

Propriétaire

Nom : **CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**
Adresse postale : **2, BOULEVARD OUELLET
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0**

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain : **10 520,70 m2** Nombre de logements : **0**
Zonage agricole : **Non zonée** Nombre de locaux non résidentiels : **1**
Exploitation agricole enregistrée : **Non** Nombre de chambres locatives : **0**
Superficie à vocation forestière enregistrée : **Non**

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : **2023-07-01**

Valeur du terrain :	426 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	381 200 \$
Valeur du bâtiment :	3 237 200 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	2 927 200 \$
Valeur de l'immeuble :	3 664 000 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	3 308 400 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : **2026-01-01**

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 664 000 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Non résidentielle classe 10**

Valeur imposable de l'immeuble :	3 664 000 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	---------------------	--------------------------------------	-------------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative			
	Montant	Nom de la loi	Article	Allinéa
Terrain imposable	426 800 \$			
Bâtiment imposable	3 237 200 \$			



39077
VILLE DE WARWICK
8, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0 (819)358-4300

Municipalité
VILLE DE WARWICK

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : **2025-2026-2027**

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
VILLE DE WARWICK

Date de l'avis : **2026-03-19**

AVIS D'ÉVALUATION

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE, WARWICK INC.
2, BOULEVARD OUELLET
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision

Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2025-05-01	300,00 \$	183-2014

Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise

VILLE DE WARWICK
8, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0
<https://villedewarwick.quebec>

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : **9 à 11 OUELLET, BOULEVARD**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : **4907096**
Numéro matricule : **2190-05-7497-7-000-0000**
Utilisation prédominante : **Autres activités sportives**

Propriétaire

Nom : **CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC.**
Adresse postale : **2, BOULEVARD OUELLET**
WARWICK (QUEBEC)
J0A 1M0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	12 066,10 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	1
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : **2023-07-01**

Valeur du terrain :	268 100 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	239 900 \$
Valeur du bâtiment :	417 000 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	379 000 \$
Valeur de l'immeuble :	685 100 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	618 900 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : **2026-01-01**

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	685 100 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Non résidentielle classe 10**

Valeur imposable de l'immeuble :	685 100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	-------------------	--------------------------------------	-------------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alléa
Terrain imposable	268 100 \$			
Bâtiment imposable	417 000 \$			